



EDITORIAL



Nous le savons, le salage des routes en hiver constitue une source de pollution grave pour l'environnement. Aujourd'hui, ce problème a pris une telle importance que toutes les collectivités de notre région ont décidé de se mobiliser et de réagir.

Comme le conseil général et toutes les grandes villes du département, La Roche-sur-Foron va s'engager dans cette voie. Toutes les communes de notre canton se sont d'ailleurs jointes à ce mouvement.

Notre ville le fera de manière progressive, raisonnée, avec le souci constant de la sécurité de nos concitoyens. Cela nous obligera probablement à modifier certaines de nos habitudes : équiper nos véhicules de pneus adaptés, s'habituer à rouler sur une route blanche, utiliser des chaussures pour la neige... Aujourd'hui, protéger l'environnement ne peut se faire sans un effort de chacun. Renoncer à certains éléments de confort constitue le prix à payer pour ne pas détruire els équilibres naturels.

Il y a quelques années, la commune de La Roche-sur-Foron a supprimé l'emploi de pesticides et mis en place la fauche tardive des talus. Aujourd'hui, tout un chacun peut se féliciter de ces initiatives qui ont permis, en modifiant nos façons de faire, de protéger l'environnement.

Cette nouvelle manière de déneiger s'inscrit dans la même démarche : avoir le courage de remettre en cause nos fonctionnements pour préserver notre cadre de vie.

Michel THABUIS

Maire de La Roche-sur-Foron

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Le salage des routes : un danger pour l'environnement

Des quantités importantes de sel sont répandues chaque hiver sur les routes.
En 2010, 2 millions de tonnes en France et 420 tonnes pour La Roche-sur-Foron.



Aujourd'hui, les quantités de sel utilisées constituent un réel danger pour l'environnement :

- pour les cours d'eau et les lacs, où l'apport de sel augmente d'année en année la salinité de l'eau et menace plusieurs espèces de poissons d'eau douce,
- pour les nappes phréatiques où est puisée l'eau potable,
- pour les sols, où le sel accumulé devient nocif pour les plantes et rend la terre moins perméable,
- A cela s'ajoutent une dégradation importante des chaussées et une usure accélérée des véhicules.

Une prise de conscience générale

Le 1^{er} octobre 2010, un colloque pour traiter collectivement ce problème a réuni 170 représentants :

- des grandes villes de notre département,
- des conseils généraux de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et de l'Ain,
- du canton de Genève.



Des expérimentations ont en effet été conduites dans plusieurs endroits et ont montré qu'il existe des solutions efficaces pour réduire les quantités de sel utilisées. Les participants ont décidé de généraliser ces nouvelles techniques dès cette année.

La Roche-sur-Foron et la communauté de communes du Pays Rochois adhèrent pleinement à cette démarche et notre commune a d'ores et déjà modifié les modalités du déneigement pour l'hiver 2010-2011.
(Articles de presse dans le site de la ville : www.larochesurforon.fr)

Que représente le déneigement à La Roche-sur-Foron (saison 2009-2010)

Durée de la saison de déneigement	Du 15 novembre jusqu'au 15 mars
Routes déneigées	100 km déneigés par les services techniques municipaux 20 km déneigés par des entreprises (sur la partie haute de la commune, la plus enneigée et la plus difficile à traiter).
Trottoirs déneigés	20 km déneigés par les services techniques municipaux
Personnels affectés	40 agents dont 11 chauffeurs mobilisables 24h/24
Heures consacrées au déneigement	2995 heures dont 980 heures de chauffeurs
Coût total	240 339 €
Dont sels et dérivés	46 946 €
Dont carburant	7 357 €
Dont entretien et maintenance des véhicules	38 821 €
Dont personnel communal	74 875 €
Dont entreprises extérieures	72 400 €

EN DÉNEIGEANT AUTREMENT

Déneiger sans polluer



Dans la manière traditionnelle de procéder, toutes les routes sont raclées et salées dès la première chute de neige, quelle que soit l'heure.

Un déneigement adapté : plus respectueux de l'environnement



- Les routes départementales seront déneigées par les services du département
- Les voies plates ne feront plus l'objet d'un salage mais seulement d'un raclage. Cela signifie que ces voies resteront blanches en condition hivernale. Les automobiles devront donc être équipées en conséquence.
- Toutes les voies présentant une pente ou un risque de sécurité seront raclées et salées.
- Tous les trottoirs et passages piétons continueront d'être raclés et traités.

- Le sel sera remplacé, le plus souvent possible par d'autres produits. Différents produits existent : gravier, pouzzolane, produits sucrés, mélanges pouzzolane et sel, stop gliss, copeaux de bois. Ils ont un effet neutre sur l'environnement mais coûtent plus cher que le sel. Des zones de test pour ces différents produits seront mises en place sur l'avenue Jean Morin, la rue Pierre Curie, la place Andrévetan, l'école du Bois des Chères. Les trottoirs seront traités avec un mélange de pouzzolane et sel.



Un système adaptable

Cette organisation est prévue pour des hivers normaux, c'est-à-dire avec des chutes de neige modérées, suivies de redoux.

En cas d'enneigement très important, ou d'enneigement suivi de gel, comme l'an passé, il sera nécessaire de revenir au système traditionnel de salage. La sécurité s'impose en effet comme la première priorité.

Comment sera déneigée votre rue

Un plan de déneigement communal présentera les quatre types de déneigements :

- Les voies déneigées par le département
- Les voies raclées et salées
- Les voies seulement raclées
- Les zones de test raclées et traitées avec des produits non salés



Où trouver le plan de déneigement :

- Dans le hall de la mairie : plan géant
- Dans les bâtiments publics (écoles, panneaux d'affichage,...)
- Sur le site Internet de la Ville : www.larochesurforon.fr

Davantage d'informations : des réunions publiques de quartier seront organisées prochainement afin de présenter ce nouveau dispositif.



LIBRE EXPRESSION POLITIQUE

Chacune des listes représentées au conseil municipal dispose d'un espace identique qu'elle occupe avec un texte de son choix.

Groupe majoritaire "La Roche pour Tous"

Une ville moderne se doit d'apporter à ses habitants une gamme complète d'équipements publics et de services. Depuis 2001, la majorité municipale poursuit cet objectif dans tous les domaines : scolaire avec la création de l'école du Bois des Chères, sportif avec la construction du complexe multisports, sécuritaire avec la nouvelle gendarmerie, culturel avec l'organisation de nombreuses manifestations de qualité.

D'ici à 2014, la seconde tranche de nos investissements verra le jour : un nouveau parking rue de l'Egalité, un restaurant scolaire, une médiathèque, un centre intergénérationnel regroupant un foyer de personnes âgées et une crèche, l'aménagement en voie semi piétonne de la rue de Silence et de la place Saint-Jean.

Nous aurons alors rempli nos engagements vis-à-vis des Rochois.

Groupe d'opposition « Au Cœur des Rochois » www.aucoeurdesrochois.com 16, place de l'Hôtel-de-Ville - 74800 La Roche-sur-Foron

Une nouvelle fois, la municipalité privilégie systématiquement la frénésie immobilière à une logique d'aménagement urbanistique rationnel.

Le Bois des Chères et ses blocs erratiques transformés en blocs de béton, des rues et des routes qui servent de parkings faute d'aménagements suffisants, des emplois délaissant La Roche et laissant place à une ville-dortoir : voilà à quoi conduit cette politique.

Lors de notre travail dans les commissions comme à l'occasion des séances du Conseil Municipal nous avons énoncé en vain des propositions de bon sens et dénoncé des projets en cours qui ne pourront qu'accentuer ces problèmes.

Cette politique de construction déraisonnable continue de créer des déséquilibres et nous conduit tout droit à l'asphyxie avec des répercussions importantes sur la qualité de vie et l'économie rochoise.

Nous pensons, lorsque nous avons voté le Plan Local d'Urbanisme (PLU), que la Municipalité tiendrait enfin compte des aspirations des Rochois en prenant davantage en considération l'importance de l'aménagement du territoire et de la qualité de l'urbanisme plutôt que de la promotion immobilière.

Groupe minoritaire "La Roche ville lumière"

Chers Rochois, chères Rochoises,

Il aura fallu 3 ans à M. THABUIS et son équipe pour entrer dans une phase active de traitement des questions des crèches et du commerce toutes les deux fortement liées aux problèmes de la circulation et du stationnement au centre et en périphérie de la commune.

Nous participerons activement aux débats et proposerons des solutions efficaces économiquement, justes socialement et écologiques

- Instaurer une vraie concertation de tous les Rochois dans leurs diversités socioprofessionnelles et générationnelles
- Garder une cohérence globale dans les choix : Comment éviter la contradiction entre le choix de faire plus de parkings, donc plus de voitures au centre-ville et celui de créer des rues piétonnes ?
- Favoriser l'implantation des commerçants et des artisans dans certains quartiers qui en sont peu pourvus comme celui de la gare.

La Roche Ville Lumière
Union de la gauche et des écologistes